

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

## I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Beaumont-Monteux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2020 a été voté le 22 février 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le budget primitif 2020 a été voté le 29 juin 2020 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget se caractérise par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- des recettes de gestion marquées par : - une baisse des dotations de l'Etat ; - le maintien des taux de fiscalité communale en limitant le recours à l'emprunt ;
- un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions.

Le budget 2020 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité malgré la baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions, des revenus des immeubles communaux (loyers, location salles).

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 340 879,34 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de

matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 888 582,78 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020, la capacité d'autofinancement est de 452 296,56 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement année 2019 :

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opération d'ordre) sont en légère baisse par rapport à 2019 (dû probablement à la crise sanitaire).

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget 2020 (BP + DM)</b>	<b>Réalisé 2020</b>
011	Charges à caractères générales	611 451,40 €	272 376,48 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	403 100,00 €	372 998,95 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	194 648,00 €	154 959,91 €
66	Charges financières	5 000,00 €	4 985,37 €
67	Charges exceptionnelles	61 558,00 €	44 235,48 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	5 000,00 €	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 283 757,40 €</b>	<b>849 556,19 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	39 300,00 €	39 026,59 €
023	Virement à la section d'investissement	481 700,00 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>521 000,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 804 757,40 €</b>	<b>888 582,78 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget 2020 (BP + DM)</b>	<b>Réalisé 2020</b>
013	Atténuation de charges	30 700,00 €	30 970,40 €
70	Ventes produits, prestations services....	7 400,00 €	8 415,43 €
73	Impôts et taxes	951 722,00 €	1 112 119,22 €
74	Dotations et participations	50 897,00 €	56 637,15 €
75	Autres produits de gestion courante	71 999,32 €	87 272,58 €
76	Produits financiers	2,00 €	2,75 €
77	Produits exceptionnels	33 700,00 €	45 461,81 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 146 420,32 €</b>	<b>1 340 879,34 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections		
<b>Total des recettes d'ordre</b>			
002	Reprise des résultats antérieurs	658 337,08 €	658 337,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 804 757,40 €</b>	<b>1 999 216,42 €</b>

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2020 sont :

- l'excédent du budget assainissement (201 853,40 €) versé au budget communal dû au transfert de la compétence assainissement au 01-01-2020
- Les impôts locaux et les taxes (1 112 119,22 €) notamment la dotation de compensation de 486 449 € versée par Arche Agglo
- Les dotations versées par l'Etat (56 637,15 €)
- Les autres produits de gestion courante (loyers, location de salles) (84 303,61 €)

c) La fiscalité Année 2020

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2020 :

Taxe Foncière sur le Bâti = 9,70 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti = 19,74 %

Les taux restent inchangés depuis 2012.

Pour information, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020.

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 294 663 €.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté d'agglomération Arche Agglo.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont en constante diminution.

Depuis cette année, la commune ne perçoit plus la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

(pour notre commune : historique DGF = 2019 : 4 324 € ; 2018 : 12 972 € ; 2017 : 19 950 € ; 2016 : 36 832 € ; 2015 : 56 305 € ; 2014 : 79 580 € ; 2013 : 86 981 €)

### **III. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la réalisation de la section d'Investissement - année 2020

## Section d'investissement - Vue d'ensemble par Opérations

Dépenses d'investissement		Budget 2020 (BP + DM)	Réalisé 2020
opération 168	Matériel Ecoles	22 000,00 €	
opération 180	Mobilier Matériel Divers	62 000,00 €	15 750,88 €
opération 187	Bâtiments Divers	115 000,00 €	56 348,69 €
opération 200	Voirie Divers	79 394,58 €	40 749,00 €
opération 238	Aides Energie Solaire	600,00 €	
opération 239	Réseaux Secs	20 000,00 €	7 775,23 €
opération 242	Voirie Communale	96 000,00 €	95 804,40 €
opération 247	Défense Incendie	10 000,00 €	
opération 249	Extension cimetièrre	25 000,00 €	
opération 258	Révision Plan Local d'Urbanisme grenellisé	7 000,00 €	6 868,34 €
opération 261	Accessibilité Bâtiments	3 000,00 €	
opération 264	Extension Garages Municipaux	172 000,00 €	12 442,72 €
opération 265	Aménagement Complexe Sportif	5 000,00 €	
opération 269	Matériel Cantine	1 000,00 €	
opération 270	Réhabilitation Restaurant Scolaire	300 000,00 €	81 430,08 €
opération 271	Aménagement Parc Bayards	127 900,00 €	123 390,76 €
opération 272	Réhabilitation Cure	25 000,00 €	
opération 273	Aménagement Entrée Nord RD67	10 000,00 €	
opération 274	Transition Eclairage Led	20 000,00 €	18 762,00 €
opération 275	Acquisition terrain ER4	40 000,00 €	
opération 276	Economie Energie Bâtiments	15 000,00 €	
opération 277	Aménagement Rue des Ecoles	10 000,00 €	
OPFI	Opérations financières (emprunts + cautions)	50 000,00 €	32 747,52 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 215 894,58 €</b>	<b>492 069,62 €</b>
001	Déficit antérieur reporté		
<b>TOTAL</b>		<b>1 215 894,58 €</b>	<b>492 069,62 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget 2020 (BP + DM)</b>	<b>Réalisé 2020</b>
ONA	Opérations Non Affectées (subventions)	318 000,00 €	74 976,06 €
10222	FCTVA	27 000,00 €	24 552,45 €
10226	Taxe Aménagement	45 000,00 €	57 948,66 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	241 025,40 €	241 025,40 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00 €	4030,04 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>633 025,40 €</b>	<b>402 532,61 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	481 700,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	39 300,00 €	39 026,59 €
041	Opérations patrimoniales (article 238 : avances)	13 000,00 €	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>534 000,00 €</b>	<b>39 026,59 €</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>1 167 025,40 €</b>	<b>441 559,20 €</b>
001	Excédent antérieur reporté	48 869,18 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 215 894,58 €</b>	<b>441 559,20 €</b>

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 492 069,62 €.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 441 559,20 €.

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 589 500 € de travaux sont reportés de 2020 sur 2021. Ces crédits permettront la poursuite de travaux en début d'année 2021, sans attendre le vote du budget primitif 2021.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 6 000 €.

c) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020 :

- Voirie communale
- Aménagement du Parc des Bayards
- Poursuite de l'opération « Réhabilitation du Restaurant scolaire et extension des garages municipaux »
- l'installation d'une VMC à l'école élémentaire et à l'école maternelle
- des travaux de gestion des eaux pluviales, route des Vignes
- la transition en éclairage Led route du Vercors et route de l'Hermitage

d) Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 28 739,62 €.

Fait à Beaumont-Monteux, le 15 mars 2021

Le Maire,

SENECLAUZE Bruno